

Tous les candidats

1

Date limite de candidature
17 mars 2024

- Sur le site de recrutement exclusivement
- Les candidats hors Union Européenne doivent impérativement avoir fait la demande d'étude en France à l'ENSICAEN sur Campus France (si l'espace CF existe)

2

Commission de présélection
sur dossier
8 avril 2024

- Après dépôt des dossiers de candidature, la commission de présélection aux entretiens se réunira. Les candidats présélectionnés seront convoqués pour un entretien de motivation à l'ENSICAEN et un test d'anglais
- Les candidats non présélectionnés seront déclarés refusés définitivement

Candidats
au statut étudiant

3

Convocation

Attention pour les étudiants éloignés et les étudiants Campus France, possibilité d'entretien par visioconférence, uniquement sous réserve de justification écrite (exemple: attestation de stage à l'étranger)

Candidats
au statut apprenti

Convocation à l'entretien de motivation, au test anglais et aux rencontres entreprise:

- Le 16 avril 2024 pour la formation Informatique
 - Le 17 avril 2024 pour la formation Electronique
 - Le 18 avril 2024 pour la formation Matériaux
- Les rencontres entreprise, en plus des entretiens d'admission, ont pour objectif de faire passer des entretiens d'embauche aux candidats.

Convocation à l'entretien de motivation et au test anglais :

- 15 avril 2024
- 19 avril 2024

4

Commission
d'admission/d'admissibilité
30 avril 2024

Sous réserve d'une place disponible
dans la formation demandée

- Décision des admis en liste principale, complémentaire et des candidats refusés
- Les candidats seront informés de la décision de la commission par courriel et sur le site de l'ENSICAEN au plus tard le 3 mai

- Décision des candidats admissibles, autorisés à signer un contrat et des candidats refusés.
- Les candidats seront informés de la décision de la commission par courriel et sur le site de l'ENSICAEN au plus tard le 3 mai

5

Confirmation de l'admission

- Tout candidat admis qui n'aura pas répondu dans le délai requis perdra le bénéfice de son admission
- Suite aux admissions/démissions, appel de la liste complémentaire

5

Recherche d'une entreprise d'accueil

ATTENTION : l'admission définitive du candidat sera prononcée suite à la conclusion d'un contrat d'apprentissage entre une entreprise et lui, validée par le référent pédagogique et le CFA de l'ENSICAEN, dans la limite des places offertes.

6

Rentrée à l'école
Septembre 2024

FORMATION INGENIEUR

INFORMATIONS LIEES A LA CANDIDATURE

ENSICAEN – Rentrée Universitaire 2024

Demande d'admission sur dossier en **deuxième année**



PROCEDURE DE CANDIDATURE

DATE LIMITE DE DEPOT DE CANDIDATURE (DOSSIER COMPLET)
17 MARS 2024 SUR LA PLATEFORME DE CANDIDATURE DE L'ENSICAEN

COMMISSION DE PRÉSELECTION : 8 AVRIL 2024

Tous les dossiers sont examinés par la commission de présélection. Les candidats présélectionnés seront convoqués par courriel à l'ENSICAEN pour un entretien de motivation et un test d'anglais. La communication des décisions de la commission de présélection se fait par voie numérique par mail et via le site internet www.ensicaen.fr au plus tard le 10 avril 2024.

JOURNÉES DE RECRUTEMENT

Les entretiens de motivation et le test d'anglais se dérouleront :

- Les 15 et 19 avril pour les candidats aux formations sous statut étudiant seulement
- Les 16, 17 et 18 avril pour les candidats à au moins une formation sous statut apprenti *

* Les candidats ne sont convoqués qu'à une seule journée de recrutement : si au moins un vœu est formulé pour l'apprentissage, alors le candidat sera convoqué sur une journée de recrutement pour l'apprentissage.

La Direction des Relations Entreprise et des Partenariats de l'ENSICAEN organise des entretiens professionnels pour aider les candidats à l'apprentissage dans leur recherche d'un contrat. Ils auront lieu :

- Le 16 avril pour la formation Informatique sous statut apprenti
- Le 17 avril pour la formation Génie Physique et Systèmes Embarqués sous statut apprenti
- Le 18 avril pour la formation Matériaux-Chimie sous statut apprenti

COMMISSION D'ADMISSION / D'ADMISSIBILITÉ : 30 avril 2024

Pour les candidats aux formations sous statut étudiant

A l'issue de la commission finale d'admission, les candidats seront répartis en 2 groupes :

- Admissibles sur liste d'attente – les candidats de cette liste sont appelés dans un ordre annoncé suivant les places disponibles dans la formation concernée et sous réserve de la production d'une attestation de réussite au diplôme ou crédits ECTS équivalents avec lequel il a été rendu admissible à l'ENSICAEN.
- Non Admis.

La communication des décisions se fait par voie numérique par mail et via le site internet www.ensicaen.fr au plus tard le 3 mai 2024. En cas d'admission, le candidat devra

IMPÉRATIVEMENT renvoyer par mail à l'adresse admission@ensicaen.fr le coupon-réponse dûment rempli avant le 17 mai 2024.

ATTENTION : LE NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES EN DEUXIEME ANNEE NE PEUT ETRE CONNU AVANT LA RENTREE DE SEPTEMBRE. L'ADMISSION NE SE FAIT QUE SI UNE PLACE EST DISPONIBLE DANS LA FORMATION DEMANDEE.

TOUT CANDIDAT ADMIS QUI N'AURA PAS RENVOYE SON COUPON-REPONSE DANS LE DELAI REQUIS PERDRA LE BÉNÉFICE DE SON ADMISSION A L'ENSICAEN

Pour les candidats aux formations sous statut apprenti

A l'issue de la commission finale d'admissibilité, les candidats seront répartis en 2 groupes :

- Admissibles, sous réserve de la production d'une attestation de réussite au diplôme ou crédits ECTS équivalents avec lequel il a été rendu admissible à l'ENSICAEN.
- Non Admis.

La communication des décisions se fait par voie numérique via le site internet www.ensicaen.fr au plus tard le 3 mai 2024. En cas d'admissibilité, le candidat devra produire la preuve de l'existence d'un accord mutuel entre une entreprise d'accueil et lui-même. L'admission définitive du candidat sera prononcée suite à la conclusion d'un contrat d'apprentissage avec l'entreprise, validée par le référent pédagogique de la formation et le CFA de l'ENSICAEN.

ATTENTION : LE NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES EN DEUXIEME ANNEE NE PEUT ETRE CONNU AVANT LA RENTREE DE SEPTEMBRE. L'ADMISSION NE SE FAIT QUE SI UNE PLACE EST DISPONIBLE DANS LA FORMATION DEMANDEE ET QUE L'ETUDIANT ADMISSIBLE SIGNE UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

LES AUTRES CANDIDATS PERDRONT AINSI LE BENEFICE DE LEUR ADMISSIBILITÉ À L'ENSICAEN EN APPRENTISSAGE.

DIPLOMES ET FORMATIONS ELIGIBLES

Les candidats éligibles à une admission parallèle sont les suivants :

- Étudiant en première année de cursus ingénieur dans le domaine de la spécialité demandée
- Étudiant en première année de Master dans le domaine de la spécialité demandée
- Étudiant en cours de validation d'une année Bac+4 dans le domaine de la spécialité demandée

Cas des candidats étrangers résidant en dehors du territoire français :

- Première étape : inscription obligatoire à effectuer sur le site CAMPUS France de votre pays <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/>
- Deuxième étape : dépôt du dossier de candidature ENSICAEN avant le 17 mars 2024.

**CONFORMÉMENT A LA RÉGLEMENTATION, LES FRAIS DE DOSSIER DE CANDIDATURE
SONT PRIS EN CHARGE PAR L'ENSICAEN**

DROITS DE RECOURS

Recours gracieux :

Tout recours gracieux concernant une décision de la commission doit être adressée par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception par le candidat. Cette demande est à envoyer auprès du Directeur de l'ENSICAEN dans un délai de deux mois à compter de la publication par affichage de la décision. Cette demande doit être argumentée, motivée et justifiée. Le Directeur de l'ENSICAEN évalue la recevabilité de la demande. S'il constate une irrégularité dans les procédures (composition de la commission, rupture d'égalité entre les candidats...), le Directeur de l'ENSICAEN convoque à nouveau la commission dans un délai de deux mois. La commission statue alors de façon définitive.

Recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen :

Le candidat peut former ce recours contentieux :

- a) dans les deux mois qui suivent la notification de la décision de la commission,
- b) En cas de rejet du recours gracieux, le candidat reçoit une décision expresse de rejet, notifiée dans les deux mois suivant la réception du recours gracieux. Il bénéficie alors d'un délai de deux mois à compter du jour où cette décision est notifiée pour former un recours contentieux.

Les informations collectées font l'objet d'un traitement interne et sont nécessaires afin d'étudier votre candidature. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général Européen sur la Protection des Données EU-276/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et suppression des données relatives à ce traitement en contactant le Délégué à la Protection des Données de l'ENSICAEN (dpo@ensicaen.fr). Ce traitement a fait l'objet d'une inscription au registre des traitements de l'ENSICAEN avec la référence : « 2021_12_17_DEVE_014 ».